



ARRETE N° 2023-AR-250

**Arrêté de délégation de signature de Madame la Présidente
au Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions**

La Présidente du Syndicat départemental d'énergies du Calvados,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 concernant la délégation par le président d'un établissement public de coopération intercommunale d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale qu'il administre, et de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

VU la loi n° 2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment l'article 2,

VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU les statuts du SDEC ÉNERGIE, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 septembre 2020, relative à l'élection de Madame la Présidente,

VU la délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023, relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU l'organigramme des services du SDEC ÉNERGIE au 1^{er} octobre 2023.

CONSIDERANT que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, aux directeurs de département et aux responsables de service.

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la gestion administrative et la marche quotidienne des activités du syndicat, en donnant délégation de signatures pour certains actes.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE donne délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions, pour ce qui concerne les actes listés dans le tableau récapitulatif, joint en annexe.

ARTICLE 2

En l'absence ou en cas d'empêchement de l'agent mentionné à l'article 1, la délégation de signature consentie par le présent arrêté sera exercée par :

- 2.1. Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services,
- 2.2. Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique, en cas d'absence de Monsieur Alban RAFFRAY.

ARTICLE 3

En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 susvisé, lorsque les agents visés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté estiment se trouver en situation de conflit d'intérêt, ils en informent Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas pouvoir exercer leurs compétences. Ils s'abstiennent de donner des instructions aux personnes placées sous leur autorité relativement à ces questions.

ARTICLE 4

La délégation prendra effet à compter de la date de notification de ce présent arrêté aux intéressés.

Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée et prend fin dans le cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des Services du SDEC ÉNERGIE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président du SDEC ÉNERGIE et ampliation sera adressée au Préfet du Calvados, représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public de la paierie département de rattachement du syndicat, et sera mis en ligne sur le site internet.

Ampliation du présent arrêté sera également transmise à Monsieur Jérôme DANIEL et Monsieur Alban RAFFRAY.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Caen, le **03 OCT. 2023**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Notifié à Monsieur Jérôme DANIEL

Le **03 OCT. 2023**

Signature :

Notifié à Monsieur Alban RAFFRAY

Le **03 OCT. 2023**

Signature :

Notifié à Monsieur Stéphane LEBARBIER

Le **03 OCT. 2023**

Signature :

Mis en ligne le : **03 OCT. 2023**

Transmis à la préfecture le : **03 OCT. 2023**

Exécutoire le **03 OCT. 2023**

TYPE DE DOCUMENTS matérialisés ou non... (rapport/compte rendu/courrier/convention ...)	PRESIDENTE dans la limite des délégations reçues du Comité Syndical Catherine GOURNEY-LECONTE (par délégation et par empêchement, Philippe LAGALLE)	VICE-PRESIDENTS			DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Alban RAFFRAY	DIRECTION GENERALE				DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Ressources et Concessions Jérôme DANIEL	RESSOURCES ET CONCESSIONS				CONCESSIONS Directrice concessions Sylvie DURAND	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Réseaux et Transition Énergétique Stéphane LEBARBIER	RESEAUX				TRANSITION ENERGETIQUE		
		VP en charge du domaine d'activité	VP en charge des travaux sur les réseaux électriques	VP en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse		Responsable Secrétariat Général / Assemblées	Responsable Communication	Responsable Système d'Information	Responsable Qualité et RGPD		Directeur Administration - Finances	Responsable Comptabilité	Responsable Marchés Public	Responsable Ressources Humaines et Moyens généraux			Directeur Réseaux	Responsable Réseaux électricité	Responsable Réseaux Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	Responsable Réseaux mobilité durable	Directeur Transition Énergétique	Responsable Efficacité énergétique et production ENR	Responsable Dynamiques territoriales et Innovation
		Philippe LAGALLE Rémi BOUGAULT Jean-Yves HEURTIN Cédric POISSON Marec LECERF Jean-Luc GUILLOUARD	Gérard POULAIN	Jean LEPAULMIER		Nathalie NIGAIZE	Sandrine MARIE-LE BRUN	Françoise THOMAS	Yann LEBOUTELLER		en cours de recrutement	Jean-Lionel CAPELLE	Lisa QUENOULT	Sandrine BONNEGENT				Yannick RODRIGUEZ	Frédéric LEROY	David VAUDORNE	Philippe LANDREIN	en cours de recrutement	Jérémy BREDIN
Santé et sécurité :																							
Validation du plan d'évacuation									X														
Déclaration d'accident de travail	X																						
Divers :																							
Ordres de mission pour les déplacements professionnels de l'ensemble des agents ainsi que les états de frais de déplacements afférents													X										
Concessions																							
Courrier de validation des tarifs d'usagers des DSP de distribution de gaz.					X																		
Travaux sur les réseaux et transition énergétique																							
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage accordée après délibération du Bureau Syndical ou décision de la Présidente	X		X	X																			
Convention de DTMO pour les projets photovoltaïques portés par les collectivités (neufs ou grosses rénovations)	X																						
Courrier de déclaration préalable de travaux et documents CERFA associés	X		X	X																			
Conventions de servitude légale (signature scannée), de servitude de droit commun (protocole d'accord, actes notariés, conventions)	X		X	X																			
Plans de prévention annuels entreprises	X		X	X																			
Procès-verbal de mise à jour des données du site dédié au guichet unique				X																			
Pénalités pour retard - tvx, études, fournitures....					X																		
Ordre de fixation pour l'achat de gaz naturel ou d'électricité sur les marchés (sur mandat de la CAO)																			X				
Courrier aux prestataires, partenaires et fournisseurs dans le cadre des missions habituelles de Moe ou de Moa															X				X				
Courrier suite demande information CU/PC ou besoin extension															X								
Courriers courants à Enedis et concessionnaires dans le cadre de l'instruction technique des dossiers																X	X	X		X			
Convocation réunion de chantier ou préparatoire aux travaux																X	X	X		X			
Bordereau ou courrier envoi plan récolement Enedis /Orange + communes, enquêtes satisfactions																X	X	X		X			